

Berne, le 18 décembre 1974

Distribuée

Note au Conseil fédéral

Ouverture d'un bureau de liaison du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire du Sud Viêt-Nam (GRP) auprès des Nations Unies à Genève

Département politique. Proposition du 11 décembre 1974 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris connaissance du rapport du département politique.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 6 pour exécution
- JPD 3 pour connaissance
- EVD 3 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. W. K. A. U. T.



o.107.3 (7).- MI/mö

Berne, le 11 décembre 1974

DistribuéeNote au Conseil fédéralOuverture d'un bureau de liaison du GRP
auprès des Nations Unies à Genève

Il y a un certain temps déjà que le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire du Sud Viêt-Nam (GRP) a donné connaissance au Secrétaire général des Nations Unies de son désir d'ouvrir une représentation auprès des Nations Unies. L'affaire, lancée après la Conférence de Paris sur le Viêt-Nam en 1973, n'avait jusqu'à présent pas eu de suite en raison de l'attitude du Gouvernement américain, qui a refusé d'accorder les facilités nécessaires pour l'installation d'un bureau à New York.

En date du 15 novembre 1974, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Winspeare Giucardi, nous a officiellement informés de l'intention du GRP d'établir un bureau de liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève afin de faciliter les communications entre le GRP et les organes des Nations Unies chargés des problèmes humanitaires. En même temps, il nous a fait savoir que cette demande ne soulevait pas d'objections de la part du Secrétaire général des Nations Unies.

Le Département politique, pressenti à ce sujet il y a déjà plusieurs mois, a toujours considéré que l'accréditation, sous quelque forme que ce soit, d'un bureau de liaison du GRP auprès de l'Office des Nations Unies à Genève relevait de la compétence du Secrétaire général des Nations Unies et que la Suisse aurait à en tirer certaines conséquences sur le plan pratique. Aussi avons-nous fait savoir à M. Winspeare Giucardi que nous étions en principe disposés, si le Secrétaire général décidait d'autoriser l'ouverture d'un bureau de liaison du GRP

./.

- 2 -

auprès des Nations Unies à Genève, à accorder à ce bureau, par courtoisie et sur une base ad hoc, des facilités destinées à lui permettre ainsi qu'à ses membres l'accomplissement de leurs fonctions. Nous avons par ailleurs mis comme condition que le bureau de liaison du GRP aurait à limiter ses activités aux contacts avec les organes des Nations Unies chargés des problèmes humanitaires et ne devrait comprendre qu'un nombre restreint de membres. En outre, nous ne manquerons pas de préciser, dans notre réponse aux Nations Unies, qu'en se déclarant prêt à prendre les dispositions en cause en tant que pays hôte de l'Office des Nations Unies à Genève, le Gouvernement suisse n'entend pas se prononcer sur le statut international du GRP.

Il convient ici de relever que l'ouverture de ce bureau n'est pas sans présenter un certain intérêt pour la Suisse du point de vue politique. Elle nous permet de faire un geste vis-à-vis du GRP sans pour autant avoir à traiter directement avec lui ni à modifier notre attitude à son égard. Au surplus, ce geste sera apprécié de Hanoï, qui, à la suite des accords de Paris, mène une campagne active pour que les pays occidentaux mettent leurs relations avec le GRP "sur un plan convenable". D'après nos informations, le CICR également verrait un avantage à la présence à Genève de représentants du GRP.

Il n'est pas envisagé d'accorder au bureau de liaison un statut diplomatique comportant les privilèges et immunités réservés aux Missions permanentes des Etats-membres d'organisations internationales. Il convient en revanche de prévoir un statut ad hoc, ayant un contenu limité, accordé pour tenir compte d'une décision du Secrétaire général des Nations Unies. En plus de l'octroi de facilités douanières et fiscales, ce statut dispensera notamment les membres du bureau des formalités d'enregistrement des étrangers; en conséquence, les membres du bureau ne seront pas soumis aux dispositions de l'ordonnance du Conseil fédéral limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative, du 9 juillet 1974. Par analogie avec la procédure

- 3 -

en vigueur en ce qui concerne les Missions permanentes auprès des organisations internationales à Genève, la gestion de ce statut ad hoc incombera au Département politique en collaboration avec les autorités fédérales et cantonales intéressées. Celles-ci ont été consultés et n'ont pas soulevé d'objections. Le Département politique mettra au point avec elles les dispositions d'application et les instructions nécessaires.

Le Conseil fédéral trouvera ci-joint les textes de la
 ./.
 ./.
 note du Directeur général de l'Office des Nations Unies, du 15 novembre 1974, et de la réponse que nous nous proposons de lui adresser. Les facilités qu'il est prévu d'accorder au bureau de liaison sont mentionnées dans l'annexe à notre réponse.¹⁾

L'ouverture du bureau de liaison du GRP à Genève sera, le cas échéant, annoncée par les Nations Unies. Elle ne manquera pas de retenir l'attention des gouvernements et de la presse, voire de donner lieu à des démarches diplomatiques et à des critiques. Les Etats-Unis nous ont d'ailleurs déjà fait part de leur opposition à ce projet, de même que le Viêt-Nam du Sud. Aux questions qui nous seront posées, nous répondrons que la Suisse, pays hôte de l'Office des Nations Unies à Genève, n'avait pas de raisons de s'opposer à ce projet dès lors qu'il avait l'approbation du Secrétaire général des Nations Unies. Nous relèverons également que les tâches du bureau de liaison se situent dans le cadre des activités humanitaires des Nations Unies, ce qui était pour nous un motif supplémentaire de donner notre accord.

1) Nous avons fait savoir aux Nations Unies que si le GRP le demandait, nous accepterions que le véhicule de service importé en franchise soit muni de plaques CD (à fon bleu).

./.

- 4 -

Le Département politique tenait à porter ce qui précède à la connaissance du Conseil fédéral.

Le Directeur général

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

La Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments à l'Observateur permanent de la Suisse près l'Office des Nations Unies à Genève et a l'honneur de lui communiquer ce qui suit.

Graber

Annexes :

- 1 note du Directeur général des Nations Unies, du 15.11.1974
- 1 texte de réponse, avec annexe.

Etant donné l'utilité d'un tel bureau pour l'amélioration de l'assistance humanitaire à la population du Viêt-Nam du Sud, le Secrétaire général a chargé le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève de faire savoir au Département politique fédéral que la demande du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire ne soulevait pas d'objections de sa part.

Le Directeur général saurait gré à l'Observateur permanent de la Suisse de bien vouloir porter à la connaissance du Département politique fédéral le contenu de la présente communication.

Le Directeur général saisit cette occasion de renouveler à l'Observateur permanent de la Suisse l'assurance de sa haute considération.

Le 15 novembre 1974

A l'Observateur permanent de la Suisse près l'Office des Nations Unies à Genève,
Case postale 154
1211 Genève 20

OFFICE DES NATIONS UNIES

A GENEVE

COPIE

Le Directeur général

Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments à l'Observateur permanent de la Suisse près l'Office des Nations Unies à Genève et a l'honneur de lui communiquer ce qui suit.

Le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire du Sud Viêt-Nam a informé le Secrétaire général des Nations Unies de son intention d'établir un bureau de liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève afin de faciliter les communications entre le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire et les organes des Nations Unies chargés des problèmes humanitaires.

Etant donné l'utilité d'un tel bureau pour l'amélioration de l'assistance humanitaire à la population du Viêt-Nam du Sud, le Secrétaire général a chargé le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève de faire savoir au Département politique fédéral que la demande du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire ne soulevait pas d'objections de sa part.

Le Directeur général saurait gré à l'Observateur permanent de la Suisse de bien vouloir porter à la connaissance du Département politique fédéral le contenu de la présente communication.

Le Directeur général saisit cette occasion de renouveler à l'Observateur permanent de la Suisse l'assurance de sa haute considération.

Le 15 novembre 1974

A l'Observateur permanent de
la Suisse près l'Office des
Nations Unies à Genève,
Case postale 194

1211 Genève 20

o.107.3(7) - MI/mö

(11.12.74)

Texte de la réponse au Directeur général de
l'Office des Nations Unies à Genève

L'Observateur permanent de la Suisse près l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et a l'honneur d'accuser réception de sa note du 15 novembre 1974 par laquelle il lui a fait savoir que le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire du Sud Viêt-Nam avait informé le Secrétaire général des Nations Unies de son intention d'établir un bureau de liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève afin de faciliter les communications entre le Gouvernement Révolutionnaire Provisoire et les organes des Nations Unies chargés des problèmes humanitaires.

L'Observateur permanent de la Suisse n'a pas manqué de porter cette communication à la connaissance du Département Politique Fédéral, qui a pris note que la demande du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire ne soulevait pas d'objections de la part du Secrétaire général des Nations Unies.

L'Observateur a été chargé d'informer le Directeur général que, conformément à ce qui a été convenu lors de contacts préliminaires entre le Directeur général de l'Office des Nations Unies et le Chef de la Direction des organisations internationales du Département Politique Fédéral, les autorités suisses sont disposées, si le Secrétaire général des Nations Unies décidait d'autoriser l'ouverture d'un bureau de liaison du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire auprès de l'Office des Nations Unies, à accorder à ce bureau, par courtoisie et sur une base ad hoc, certaines facilités destinées à lui permettre ainsi

- 2 -

qu'à ses membres l'accomplissement de leurs fonctions. Ces facilités sont énumérées dans la liste ci-jointe.

Par ailleurs, toujours en conformité avec ce qui a été convenu entre le Directeur général et le Chef de la Direction des organisations internationales, il est entendu que les activités du bureau de liaison se limiteraient aux contacts avec les organes des Nations Unies chargés des problèmes humanitaires ayant leur siège à Genève et que le bureau ne comprendrait qu'un nombre restreint de membres.

L'Observateur permanent de la Suisse a enfin été chargé de préciser qu'en se déclarant prêt à prendre les dispositions susmentionnées en tant que pays hôte de l'Office des Nations Unies à Genève, le Gouvernement suisse n'entend pas se prononcer sur le statut international du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire du Sud Viêt-Nam.

L'Observateur permanent de la Suisse près l'Office des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève l'assurance de sa haute considération.

Genève, le

Annexe mentionnée

A n n e x e

- 16 décembre 1974
Exemplaire rectifié
- Délivrance des visas nécessaires pour le fonctionnement du bureau de liaison.
 - Délivrance d'une attestation aux membres du bureau établie par la Mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales à Genève.
 - Prérogatives douanières : franchise pour les objets destinés à l'usage du bureau; franchise pour les effets de première installation des membres du bureau.
 - Importation en franchise conditionnelle d'un véhicule de service.
 - Prérogatives fiscales : exonération des impôts fédéraux, cantonaux et communaux sur les traitements.
 - Autorisation de communiquer en code, conformément aux dispositions régissant le service international des télécommunications.

René DE KIEGLER, 1922, Chef du secrétariat politique, Berne.

en proche-vertal:

30 pour exécution

7 pour connaissance

2 " " "

2 " " "

Pour extrait conforme:

le secrétaire,

[Signature]